

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 décembre 2015

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 02/12/2015

*L'an deux mille quinze et le dix décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, René CAUQUIL, Guy ROUCAYROL

**Représentés:** Jean-Pierre BARTHES par René CAUQUIL, Isabelle GIL par Francis BOUTES, Alain SICILIANO par Daniel GALTIER

**Présents non votants :**

**Excusés:** Josian CABROL, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Philippe VIDAL

**Absents:**

### Objet: Contrat de Pays 2015 avec le Département de l'Hérault

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le contenu de l'avenant 2015 du Contrat de Pays Département de l'Hérault - Pays Haut Languedoc et Vignobles, tel qu'il a été voté par l'Assemblée départementale le 19 octobre dernier.

**Il s'élève à un coût total d'opérations de 1 992 691 €.**

**Sur les actions de fonctionnement**, un coût total d'opérations à 458 806 € TTC (dont 23 % : 104 700 € sont apportés par le Département.

**Sur les actions d'investissement**, un coût total d'opérations à 1 533 885 €

- par l'Europe, à hauteur de 250 058 €, soit 16,30 % du montant total du Contrat 2015,
- par l'Etat, à hauteur de 401 750 €, soit 26,19 % du montant total du Contrat 2015,
- par la Région Languedoc-Roussillon, à hauteur de 62 699 €, soit 4,08 % du montant total du Contrat 2015,
- par le Département de l'Hérault, à hauteur de 459 400 €, soit 30 % du montant total du Contrat 2015,

les autofinancements des partenaires territoriaux s'élèvent à 359 978 €, soit 23,43 % du montant total du Contrat 2015.

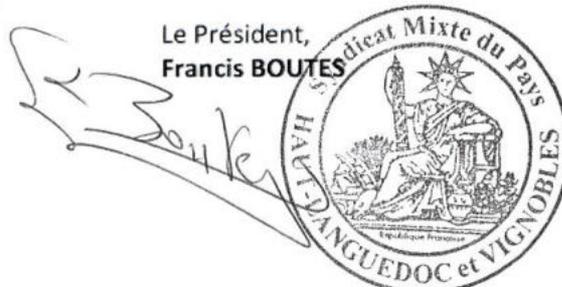
Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en prendre acte et de l'autoriser à signer la convention y afférant.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte le contenu de l'avenant 2015 du Contrat de Pays Département de l'Hérault – Pays Haut Languedoc et Vignobles et autorise le Président à signer la convention y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 décembre 2015.

Le Président,  
Francis BOUTES



The image shows a handwritten signature of Francis Boutès in blue ink over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles' and 'République Française' at the bottom.

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/12/2015

034-253403554-20151210-2015\_10\_12\_17-DE